



**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
Du jeudi 8 août 2019 à 18h15**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 8 août à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de l'Entre-Deux s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bachil VALY - Maire

PRESENTS : Marc ERAPA - Isabelle PARIS - Yves MAILLOT- Marie Claire RIVIERE - Yannick FRONTIN - Chantale GRONDIN – Patrick BEGUE - Ange GRONDIN-LEGROS - Axel BARDIL – André DUPREY - Marie Céline LOSSY - Geneviève BELMAS-FORTEZ - Marie Jeanne GUIGUES – Paulin BABEF - Sophie ROSET – Marie Françoise BERRICHON - Majella HOARAU – Nathalie LEGROS - Piérique RIVIERE - Guy ROBERT - Gilles GONTHIER - Marie Josée RIVIERE.

Absents : Aurore SERY – Gilles PAYET – Geneviève PAYET - Jean Pierre CLAIN

Procurations : Monsieur Christian MARTIN Procuration à Yves MAILLOT
 Madame Nathalie MAILLOT Procuration à Bachil VALY

Madame Sophie ROSET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE 2019.0047

Avis sur le SCOT

Vu les articles L132-7, L 132-8, L 1 L 143-19, L 132-11, L 132-12 & L132-13 du Code de l'Urbanisme,

La commune est saisie, pour donner son avis sur le SCOT.

Le Maire informe l'assemblée que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) du Grand Sud (CIVIS et CASUD), a été arrêté en Comité Syndical du 23/04/2019, (affaire n°19.04.23-05/CS).

Le Maire rappelle les objectifs du SCOT qui sont :

- A-** Protéger et valoriser des espaces naturels et du littoral,
- B-** Equiper le Territoire et gérer les Ressources naturels,
- C-** Répondre à l'enjeu d'un graphique par un aménagement raisonné,
- D-** Mettre en réseau le territoire et les villes,
- E-** Assurer un développement économique créateur d'emplois,
- F-** Organiser l'offre commerciale et artisanale à travers un DAAC,
- G-** Garantir une solidarité territoriale et une cohésion sociale.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/08/2019 que la convocation du conseil avait été faite le 2/08/2019 et que le nombre de membres en exercice est de 29, le nombre de membres présents est de 23 + 2 procurations + 3 absences. Le Maire signé : Bachil VALY

Ainsi pour permettre à la collectivité de donner son avis, le SMEP Grand Sud a transmis :

- 1) Un rapport de présentation comprenant 3 tomes :
 - Le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, les choix retenus pour établir le projet ;
 - Le diagnostic pour le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) ;
 - Evaluation environnementale ;
- 2) Le Plan d'Aménagement et de développement (PADD) ;
- 3) Le document d'objectifs et d'orientations (DOO).

Conformément aux modalités de concertation, de soumettre pour avis le projet de SCOT au deux EPCI et aux élus des communs membres, la commune doit également donner son avis.

Le Rapport est lu en séance par Mme ISABELLE GROSSET PARIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal acte le projet de Schéma de Cohérence Territorial.

Le Maire signé : Bachil VALY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/08/2019 que la convocation du conseil avait été faite le 2/08/2019 et que le nombre de membres en exercice est de 29, le nombre de membres présents est de 23 + 2 procurations + 3 absences. Le Maire signé : Bachil VALY